

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-044**

EN DATE DU : **04 JUIN 2025**

SANTÉ : PARTICIPATION AUX FRAIS DU CRÉNEAU DU SITE SANTÉ CENTRAL PAR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Dizier-les-Domains, selon convocation le 23/05/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Armelle BOURSAUD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Messieurs

Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

EXCUSÉ (1) : Madame

CÉLINE DARVENNE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	26	0

Vu la délibération n°2021-033 en date du 25 mai 2021 portant sur la validation du projet d'un « site santé central »;

Considérant que ce bâtiment représente un coût de fonctionnement de 26 000 € à l'année pour la Communauté de Communes, 25 % pour le logement, 75 % pour le site santé.

Considérant la définition d'un créneau comme étant, une demie journée (matin/ après-midi/ soir) pour un des cabinets ou la salle de réunion.

Il est proposé au conseil communautaire de poser les principes suivants :

Réservation auprès de la communauté de communes ;

Tout créneau non annulé 48h à l'avance est dû ;

Les activités collectives gratuites pour les participants ne participent pas aux frais ;

Gratuité pour les nouveaux praticiens pendant 6 mois ;

- Seulement les professions médicales définies par le code de la santé publique peuvent exercées gratuitement ;
- Facturation tous les deux mois ;

Après échanges avec les membres de l'association, et notamment la réunion du 2 juin 2025, Considérant l'avis de la commission et du bureau de fixer la participation aux frais à 15 € par créneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** la participation aux frais d'un créneau au site santé à 15 € à partir du 1^{er} juillet 2025.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX**

**La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD**

